



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Etat d'avancement du projet agro-écologique

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Le projet agroécologique

- **Objectif** : combiner à la fois la performance économique, la performance environnementale et sanitaire, et la performance sociale
- Ne plus les opposer
- Perspective mobilisatrice de l'agriculture française



Le projet agro-écologique, c'est quoi ?

- Déjà des pionniers => on sait qu'il est possible de combiner performances économiques et environnementales
- Différents leviers, en particulier : réflexion systémique, valoriser les régulations biologiques positives et boucler autant que possible les cycles bio-géo-chimiques (carbone, azote...)
- Fondés sur l'innovation et la recherche de la performance
- Il s'agit de passer des pionniers à la généralisation



Le projet agro-écologique, c'est quoi ?

- L'agro-écologie n'est pas un ensemble de pratiques ou de recettes : les solutions diffèrent et sont à adapter au cas par cas. Il n'est pas normatif.
- Les solutions sont à adapter aux différents contextes.
- Il s'appuie sur la recherche de synergies, à la fois au niveau des systèmes mais également avec son environnement

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT



Mobilisation des acteurs, nécessaire à son succès

- La mise en place d'une gouvernance partenariale
- Les réunions fréquentes d'un comité de pilotage composé d'une vingtaine de membres
- La constitution d'un comité national d'orientation et de suivi élargi présidé par le ministre
- La validation d'un plan d'actions structuré



Un plan d'actions

- **16 chantiers** et un pilotage adapté pour chacune des actions
- **Lien avec les 7 plans** (Ecophyto, Ecoantibio, Apiculture durable, protéines végétales, Ambition bio, EMAA, plan semences)
- **Site internet du MAAF**
<http://agriculture.gouv.fr/plan-action-agroecologie>



Les réalisations 2014 et les perspectives 2015

- Publication d'un rapport annuel présenté à l'occasion de la journée du 30 janvier 2015
- http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/1501-PA-AE-RA-annuel2014-BD_cle0a53fa-1.pdf



Les axes du projet

- Piloter le projet agro-écologique
 - Évaluation, formation des agents, déploiement régional
 - Accompagner et former les agriculteurs
 - Inscription des programmes de recherche, programme « Enseigner à produire autrement », ...
 - Soutenir financièrement les démarches
 - Favoriser un contexte d'innovation
 - Outre-mer et international
- Des actions détaillées par la suite



Les agriculteurs doivent être accompagnés dans ce mouvement

- Engagement des structures de développement à accompagner les agriculteurs (part de financements publics)
- Parution de la loi d'avenir (LAAAF) du 13 octobre 2014, qui crée notamment les GIEE (démarches collectives de progrès)
- Mise à disposition d'un outil de diagnostic des exploitations en libre utilisation
- Zoom : GIEE et outil



La mise en place des GIEE

- Groupement volontaire d'agriculteurs autour d'un projet collectif de modification ou consolidation de leurs pratiques visant performances économique, environnementale et sociale
- Reconnaissance au niveau régional sur appel à projet
- Plus d'une centaine de GIEE reconnus (plus de 1 000 exploitations)
- Diversité des productions et des partenaires



Une réalisation de l'automne 2015 : l'outil de diagnostic agro-écologique

- Mise à disposition des agriculteurs (et de leurs conseillers) d'un outil de diagnostic agro-écologique (www.diagagroeco.org)
- Faire le point sur son exploitation et réfléchir aux évolutions possibles pour s'engager dans l'agro-écologie
- Un outil libre d'accès, gratuit, sur internet et modulaire (pratiques, performances et démarches)
- Élaboré de façon partenariale (COPIL, testeurs, INRA, instituts techniques...)



La transition agroécologique doit aussi être accompagnée financièrement

- Guide méthodologique pour mobiliser les aides du développement rural au niveau régional
- Majoration des aides à l'installation
- Priorité transversale dans le PCAE
- Révision des MAEC : mise en œuvre de mesures systèmes
- Doublement de l'engagement financier de l'Etat pour les MAEC et les mesures bio
- Aide couplée (151 M€/an) pour la production de protéines végétales



L'international

- Promouvoir l'agro-écologie à l'international
 - Programme de travail de la FAO lancé à partir du symposium de septembre 2014
 - Financement de projets de coopération par le FFEM
 - Échanges transfrontaliers sur l'agroécologie
 - Initiative 4/1000, les sols pour la sécurité alimentaire et le climat



L'agroécologie ne concerne pas que l'amont agricole mais doit s'inscrire dans la dynamique des filières (1/2)

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

- Adaptation des filières de sélection génétique à l'agroécologie
 - Réforme de la VATE dans la filière végétale
 - Adaptation de la sélection animale, lancement d'une étude sur les leviers de la variabilité génétique
- Adaptation des programmes de FAM en vue d'en faire des leviers pour accompagner la dynamique agroécologique :
 - dispositifs d'aides ;
 - plans d'actions stratégiques et feuilles de route opérationnelles.



L'agroécologie ne concerne pas que l'amont agricole mais doit s'inscrire dans la dynamique des filières (2/2)

- Approche collective et globale
- Synergie économie/environnement
 - Compétitivité coût (anticipation de l'évolution des normes réglementaires) ;
 - Compétitivité hors coût (innovation) ;
- Les adaptations nécessaires :
 - accompagnement des exploitations ;
 - Logistique ;
 - débouchés.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Actions du plan stratégique de la filière céréales pertinentes au regard de la triple performance

